



CONVENTION DE STAGE

ARTICLE 1 : DESIGNATION DES PARTIES

La présente convention régit les rapports entre :

L'Ecole Supérieure de Technologie de Laâyoun (EST- Laâyoun)

Adresse : Quartier 25 Mars BP 3007 Laâyoun
Téléphone : 06 85 56 60 33
Email : estl@uiz.ac.ma
Site Web : www.estl.ac.ma

Ci-après désignée l'Ecole.

Et l'organisme d'accueil :

Adresse :
Représentée par :
Fonction :
Téléphone :
Fax :
Site Web :
: : : : : :

Ci-après désigné l'organisme d'accueil.

Concernant le stage d'initiation de fin d'études d'une durée de est effectué par l'étudiant :

Nom : Prénom :
Téléphone : Email :
Inscrit (e) à l'EST de Laâyoun au titre de l'année universitaire :
Filière :
Niveau de formation : 1^{ère} année DUT 2^{ème} année DUT 3^{ème} année (LP)

Ci-après désigné le stagiaire.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif la mise en œuvre, au profit de l'étudiant stagiaire de l'Ecole, un stage en milieu professionnel chez l'organisme d'accueil dans le cadre de sa formation universitaire.

ARTICLE 3 : FINALITES DES STAGES

Les stages d'initiation, technique ou de fin de formation constituent une activité pratique qui rentre dans le cursus de formation du technicien supérieur ou de la licence professionnelle. Ils ont pour objectif de permettre au stagiaire d'appliquer les connaissances acquises, de confronter son savoir-faire avec la réalité professionnelle et de préparer au mieux son insertion.

ARTICLE 4 : DISPOSITION DE LA CONVENTION

La convention définit les objectifs et les modalités pédagogiques et pratique du stage y compris les modalités d'évaluation du stagiaire et de son appréciation par l'établissement d'accueil. La convention est signée par l'étudiant, l'organisme d'accueil, l'encadrant et l'EST de Laâyoun.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU STAGE

Pendant la durée du stage, le stagiaire est soumis aux règles générales en vigueur dans l'organisme d'accueil, notamment en matière d'horaires, de congés et de discipline. Le responsable de la gestion des stages de l'école et le représentant de l'organisme d'accueil se tiennent mutuellement informés des difficultés qui pourraient être rencontrées au cours du stage. Le cas échéant, ils prendront, d'un commun accord et en liaison avec le Professeur encadrant, les dispositions pour résoudre les problèmes d'absentéisme ou d'indiscipline. Au besoin, ils étudieront ensemble les modalités de suspension ou de résiliation du stage.

ARTICLE 6 : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le stagiaire est assuré pendant sa présence dans l'organisme d'accueil selon les lois en matière d'accueil des stagiaires.

ARTICLE 7 : GRATIFICATION

Les stagiaires ne peuvent exiger aucune rémunération. Cependant, l'organisme d'accueil peut verser au stagiaire une gratification ou une rémunération, mais ceci n'est pas une obligation.

ARTICLE 8 : RAPPORT DE STAGE

A l'issue de son stage, le stagiaire remet un exemplaire de son rapport de stage (sur rapport papier et informatique) à l'organisme d'accueil et trois exemplaires à l'école. Un exemplaire, après sa validation, est conservé dans la bibliothèque de l'Ecole.

ARTICLE 9 : APPRECIATION DE STAGE

Au terme du stage, l'encadrant/tuteur dans l'organisme d'accueil complète l'annexe « Appréciation du Stagiaire » et la remet à l'étudiant sous pli fermé et cacheté. L'étudiant la remet au service responsable de la gestion des stages de l'école avec ses trois exemplaires de son rapport de stage.

ARTICLE 10 : ATTESTATION DE STAGE

Au terme du stage, l'établissement d'accueil fournira au stagiaire, une attestation de stage précisant la nature et la durée de stage. Ce dernier en dépose une copie au service responsable de la gestion des stages de l'école. L'attestation de stage est nécessaire pour la validation du stage.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

Le stagiaire est tenu d'observer une entière discréction sur l'ensemble des renseignements qu'il pourra recueillir dans l'organisme d'accueil. Il s'engage à ne pas faire figurer sur son rapport ou communiquer à des tiers aucune information considérée confidentielle par l'organisme d'accueil.

Fait en deux originaux de deux pages de onze articles, le/...../.....

Signature de l'étudiant	Signature de l'encadrant
Organisme d'accueil	Direction de l'ESTL